

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2024-03

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PRODUITS DOMESTIQUES FAVORISANT LE DÉTOURNEMENT DES EAUX DE PLUIE ET L'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 12 mars 2024, le **Règlement 2024-03 établissant un programme de subvention pour l'achat de produits domestiques favorisant le détournement des eaux de pluie et l'économie de l'eau potable.**

QUE ce règlement entre en vigueur le 13 mars 2024.

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

Donné à Beauharnois, ce 13 mars 2024.



Sandra Boulanger, greffière par intérim